

sième fois, c'est pour être bien compris: je veux savoir également le prix du beurre durant ces deux périodes.

Je demanderai ensuite à l'honorable ministre de m'expliquer pourquoi la consommation canadienne du miel a diminué si l'exportation a augmenté de 9,500,000 livres? Peut-il m'expliquer cela? Quelques députés conservateurs me disent souvent que je ne suis pas un expert en agriculture. J'en conviens, mais je suis ici pour défendre les droits des cultivateurs et exposer les griefs qu'ils ont contre ce Gouvernement; et c'est ce que je fais consciencieusement quand je pose une question, non pas pour causer des ennuis, mais parce que je veux me renseigner et que je ne le suis pas encore à ma satisfaction. Je veux avoir ce renseignement. Ceux qui ne savent ni lire ni écrire peuvent rire de moi, mais je m'acquitte de ma tâche avec conscience. Quant à cela, je crois que je ne mérite aucun reproche. Quand les honorables membres de la droite me traitent convenablement, ils sont sûrs que je suis le précepte évangélique; mais je ne m'occupe pas de ceux qui se montrent désagréables en paroles et autrement. Je défends maintenant les droits de ceux qui souffrent, de ceux dont les intérêts sont confiés au ministre de l'Agriculture, les cultivateurs, et je demande au ministre de bien vouloir me fournir ce renseignement. S'il me répond d'une manière convenable et précise, ce sera bien préférable.

M. GOTT: Ce sont des questions glissantes.

M. POULIOT: Oui, glissantes pour ceux qui se tiennent toujours dans la fange.

L'hon. M. WEIR: Je serai très heureux de fournir à l'honorable représentant les renseignements qu'il a demandés au sujet du beurre. La question ne se rapporte pas à cet article cependant. On pourra la discuter à fond et avec plus d'à propos quand il s'agira de l'article concernant le bétail ou l'industrie laitière.

M. POULIOT: Je remercie beaucoup l'honorable ministre, mais je crois comprendre que les bureaux impériaux ont traité à toute la production canadienne. Ai-je raison?

L'hon. M. WEIR: Ils ont traité aux travaux de recherche et aux renseignements obtenus par ce moyen. L'unique but est d'empêcher le double emploi; au lieu d'être en correspondance les uns avec les autres, les dominions s'adressent tous à ce bureau impérial.

M. POULIOT: En terminant je voudrais demander à l'honorable ministre de l'Agriculture d'apprendre à vivre à son collègue.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): Le ministre vient de nous dire que ce crédit a été

[M. Pouliot.]

inauguré en 1929, que la somme de \$21,000 a été accordée l'an dernier et qu'il y en a une autre de \$21,535 cette année. Il nous a très bien expliqué le travail de ce bureau. Vendredi, nous avons discuté l'article 207, sous la rubrique "Divers"; or, cet article est nouveau et le chiffre en est de \$18,690. Je veux appeler l'attention du ministre sur cet article ainsi conçu:

Part du Canada dans les dépenses du Comité économique impérial, du Comité impérial de la navigation et du conseil exécutif des bureaux impériaux d'agriculture pour 1934.

Il semble bien y avoir ici double emploi. Si le département se traitait d'affaires, depuis 1929, avec la somme de \$21,000, pourquoi affecte-t-on une partie du nouveau crédit de \$18,690 au conseil exécutif des bureaux impériaux d'agriculture?

L'hon. M. WEIR: A ce que je sais, l'article 207 n'a absolument aucun rapport avec cet article, car les frais d'entretien du conseil du bureau impérial sont payés au moyen de ce crédit. Il s'agit peut-être d'un travail spécial autre que celui-ci, mais les travaux de ce bureau n'ont été d'aucune manière modifiés.

L'hon. M. STEWART (Edmonton): J'appelle l'attention du ministre sur le fait que ces deux articles ont des descriptions semblables. Cela veut dire que dans l'article 207 une partie de la somme de \$18,690 est affectée au conseil exécutif des bureaux impériaux d'agriculture; puis nous avons, à ce que suppose, au moins le crédit de l'an dernier et celui-ci, qui est de \$21,000. J'ai cru tout de suite qu'il devait y avoir double emploi quelque part ou bien une erreur dans la fin à laquelle est destiné ce crédit, car il a bel et bien trait au conseil exécutif et, comme il s'agit d'un nouveau crédit cette année, on a certainement affecté une somme quelconque au conseil exécutif dans les crédits qui ont été accordés par le passé.

L'hon. M. WEIR: Je crois comprendre qu'il en est encore de même. Je me ferai un plaisir d'étudier cette question et de fournir à mon honorable ami le renseignement qu'il demande.

M. McINTOSH: Puis-je demander au ministre si tous les dominions sont bien unis au sujet de ces bureaux? Si je comprends bien, les subventions sont accordées par les différents pays de l'empire, mais j'aimerais savoir si une parfaite harmonie règne toujours au sujet de ces bureaux et aussi des travaux auxquels se rapporte ce crédit.

L'hon. M. WEIR: Oui, je le crois.

M. McINTOSH: Et ce travail a-t-il été entrepris en même temps par tous les dominions, ou bien un pays a-t-il pris la tête du mouvement?